

L'O's

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 727 - Avril 2022 - 58^{ème} année - 1,50 €



XXVIII^{ème} Congrès de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



Cahier spécial
compte-rendu

Pages I à VI



1^{er} Mai 2022

10h30 à Nantes

Maison des syndicats -2, pl. de la Gare de l'État à Nantes

10h00 à Saint-Nazaire

Maison du Peuple -5, rue F. Marceau à Saint-Nazaire

LES Assemblées Générales

● Métaux de Nantes et région

L'Assemblée Générale du Syndicat C.G.T.-FO des Métaux de Nantes et région s'est tenue à Nantes le 1^{er} mars 2022 sous la présidence de Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique. Les cinquante militants

présents ont approuvé les rapports d'activité et de trésorerie et élu leurs instances. Les camarades Franck Mariot et Fernand Inderbitzin ont notamment été reconduits, respectivement comme secrétaires des Métaux et des Garages.



● EXTRAITS DE LA RÉOLUTION

(...) Partout où FO est présente, elle pèse, que ce soit pour des négociations salariales comme Aquaprod (3% AG), SNG (3% AG), mais également dans leurs combats pour les conditions de travail comme à Johnson Controls, à la Tôlerie de la Loire ou à Saunier Duval, pour la négociation d'excellents accords d'entreprise comme à NGE, dans leur bataille contre des accords de compétitivités ou de réduction de la masse salariale comme à Mécachrome, SDVI et autre Athos, par leur opposition à des plans sociaux comme à EARTA et par le biais des élections comme à NOV BLM. Une liste non exhaustive démontrant toute l'importance des sections FO dans les entreprises.

L'assemblée générale lance en conséquence, un appel au développement et au renforcement de

notre organisation syndicale ; les Syndicats s'engageant eux-mêmes à mettre en place une organisation susceptible de le réaliser et invite les salariés partant en retraite à rejoindre la Section des Retraités des Métaux de Nantes.

Enfin, l'assemblée générale prend connaissance que, fidèles à leurs valeurs, les syndicats des Métaux de Nantes et région et des garages resteront disponibles pour toutes leurs sections mais aussi, au nom de la camaraderie, pour toute section hors périmètre qui aurait besoin d'aide.

Elle répondra également favorablement à tous les appels qu'ils soient interprofessionnels, du privé comme du public, des actifs comme des retraités.

● Action sociale

L'Assemblée Générale du Syndicat départemental de l'Action sociale FO 44 (SDAS) s'est déroulée le vendredi 25 février 2022. Elle était présidée par Yann

Couroussé, Secrétaire adjoint de l'Union départementale, en présence de Michel Poulet, Secrétaire fédéral de la FNAS FO.



Les camarades du SDAS FO 44 réunis en assemblée générale le 25 février 2022

Rappelant les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés du secteur social et médico-social financé par des fonds publics ou assimilés (Agences Régionales de Santé, Conseil général et État), Gildas Le Meillat, qui rendait compte de son mandat comme secrétaire du syndicat, a balayé l'année 2021.

L'énorme majorité des salariés du secteur social et médico-social à but non lucratif ont été jusqu'à présent exclus de la revalorisation de 183€ net issue du « Ségur » pour le secteur public hospitalier. Très récemment, le Premier Ministre a annoncé que les personnels de la filière socio-éducative en bénéficieraient, mais avec un décret à paraître en...juin 2022! Les promesses n'engageant que ceux qui les croient, nous jugerons sur pièce, d'autant que le futur ex-Premier Ministre a indiqué que cette revalorisation s'appliquerait au...1^{er} avril ! En attendant, les salariés des services administratifs et généraux sont toujours exclus de cette revalorisation qu'ils doivent

percevoir comme tous les autres salariés, c'est une question d'égalité et de justice sociales. Le combat se poursuit donc, d'autant que gouvernement et employeurs voudraient en finir avec les Conventions Collectives «historiques» du secteur, pour leur substituer une Convention Collective où l'emploi occupé remplacerait les qualifications dans les grilles de classifications, et les « compétences » (que l'employeur reconnaît...ou pas), la progression à l'ancienneté qui valorise objectivement l'expérience acquise.

Le combat pour l'obtention des 183€ pour tous, sans condition, continue donc, et cette Assemblée Générale a été l'occasion pour Gildas Le Meillat de passer le relais à Eric Deniset à la fonction de Secrétaire du SDAS FO 44. ■

Eric Deniset
Secrétaire du SDAS FO 44

● Agro-alimentaire de Saint-Nazaire et région

L'Assemblée Générale du syndicat de l'agroalimentaire de Saint-Nazaire et région s'est tenue ce vendredi 1^{er}

avril 2022, en présence de Yann Le Fol, secrétaire général de l'Union locale.



L'Assemblée Générale a été l'occasion de constater la solidité du syndicat. La détermination des camarades s'est traduite par notre activité syndicale, en particulier sur les lieux de trois de nos implantations :

► À la Laiterie de Saint-Père, qui a connu une forte activité liée à la crise sanitaire, nous avons obtenu une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

► Au sein d'Agis Herbignac, la situation est également marquée par une forte augmentation

de l'activité, avec un passage en 3 X 8 sur toute l'année au lieu de janvier à mars. Les ateliers vont être prochainement agrandis. Là encore, nous avons obtenu une prime PEPA.

► À Auchan Trignac, la dernière période a été marquée par la forte mobilisation des salariés le 18 décembre 2021 à l'initiative de FO sur les salaires. 120 salariés se sont mis en grève sur 360. Certes, cela n'a pas abouti par la satisfaction immédiate de nos revendications, mais cette date constitue un point d'appui pour la suite. ■

● Retraités Basse-Loire

L'Assemblée générale de l'association des retraités de la Basse Loire, qui a réuni une trentaine de camarades, s'est tenue le vendredi 21 janvier dernier à Basse-Indre, en présence de Yann Ravart, secrétaire général de l'Union locale de Basse-Loire, de Jean-Jacques Leblay pour l'Union départementale des retraités et d'Adrien

Leclerc pour l'Union départementale. Les camarades Jean Hutin (président de l'association FO des retraités de Basse-Loire), Michel Bodin (trésorier) et Guy Drouaud (secrétaire). À cette occasion, les rapports moral et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.



L'Assemblée générale des retraités FO de Basse-Loire a rendu hommage à notre camarade Gilbert Thomas, disparu en cette fin d'année 2021. Une minute de silence a été respectée.

Le président de l'Association des retraités FO de Basse-Loire, Jean Hutin, est revenu sur les événements qui ont marqué l'année 2021. La situation liée au covid-19 n'a pas entaché la détermination des militants FO de faire valoir leurs revendications :

« Cette année 2021, et surtout le deuxième semestre, a été très riche en événements sociaux, il est donc normal de faire un tour d'horizon sur nos activités, puisque notre association était présente, suivant les disponibilités de chacun, aux manifestations nantaises traditionnelles pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, contre la réforme des retraites ou pour la défense des hôpitaux si pauvres en effectifs. Le gouvernement n'a que mépris pour ses hospitaliers et infirmières. (...) Comme événements marquants, il faut citer l'assemblée de militants à la salle de Nantes Erdre le 27 septembre 2021 ainsi que le Xème Congrès des retraités du 19 octobre à la base sous-marine

de Saint-Nazaire avec, parmi les sujets évoqués, notre perte de pouvoir d'achat, la situation sanitaire des hôpitaux ou la défense de la Sécurité Sociale.

Nous avons eu également des réunions préparatoires pour le défilé Parisien qui a été une réussite avec 25 000 participants (...).

N'oublions pas non plus le rassemblement du 4 décembre à Paris pour la défense du système hospitalier, son renforcement en personnel et l'amélioration du matériel, ce qui est une priorité absolue pour notre santé. »

À l'issue des différentes interventions et des échanges avec la salle, le renouvellement des instances a été effectué au tiers sortant. Les sortants sur les deux années ont ainsi été reconduits.

Pour 2020 : Guy et Marielle Drouaud – Jean-Jacques Bety – Georges Bohu – Raymond Briand – Jean-louis Chevalier – Michel Mainguy – Guy Malherbe – Sylvie Victoire Mendoza. Et pour 2021 : Jean Hutin – Solange Blanchard – Annick Chevalier – Marcel Nicolas.

Un pot de l'amitié a clôturé les travaux de l'assemblée. ■

Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h au Comité Confédéral National (CCN) des 30 et 31 mars dernier

Je vous apporte le salut fraternel du l'UD FO de Loire-Atlantique. Nous avons tenu notre congrès (...) en présence de 900 militants et c'est là bien sûr une très grande satisfaction pour les militants qui l'ont préparé. Satisfaction également de voir certains de nos syndicats se développer. Ainsi, je vous informe, que notre jeune section syndicale de la raffinerie Total Energies de Donges avec 15 syndiqués, est dans la grève aujourd'hui pour réclamer l'embauche définitive de 36 de leurs collègues en CDD.

Au cœur de la discussion de notre congrès, il y avait bien entendu la guerre en Ukraine, avec son cortège d'horreur et de scènes insoutenables. Nous avons adopté une résolution qui exige le retrait d'Ukraine des troupes de Poutine, l'arrêt des bombardements et des tueries et exige l'arrêt des opérations militaires d'où qu'elles viennent. (...)

Il ne peut y avoir une quelconque « Union Nationale » avec ceux qui piétinent tous les jours les libertés et les conquêtes sociales (...).

Les 27 chefs d'Etat réunis à Versailles avant la mi-mars sont tombés d'accord pour augmenter les investissements en matière d'armement: 2000 milliards d'euros dans les 5 à 7 prochaines années (...). Je ne sais pas si vous avez lu la déclaration de la 1ère ministre suédoise Magdalena Anderson à cette occasion : « Je voudrais bien investir l'argent des contribuables dans les écoles et pour les retraites, mais nous devons dépenser l'argent pour la défense ». Est-il besoin de commenter ? Une telle augmentation des investissements en matière militaire annonce forcément une escalade guerrière à l'opposé de nos principes et un affaiblissement supplémentaire de nos services publics.

J'en viens maintenant à la situation nationale. Le candidat-président a promis le 3 mars dernier dans son allocution de campagne « du sang et des larmes » (...)

Le 5 décembre 2019, nous avons avec nos camarades de la RATP, dont un très grand nombre est aujourd'hui à Force Ouvrière, engagé le rapport de force par la grève, contraignant Macron, après plus de deux mois de grèves et de détermination à retirer sa réforme systémique des retraites (...). L'enjeu, si Macron est élu et qu'il met en œuvre sa nouvelle réforme des retraites, c'est de préparer à nouveau le rapport de force pour faire échec à tout cela (...).

Je rappelle mes camarades, le rôle joué par le CCN de septembre

2019 dans la préparation de la grève du 5 décembre, la place des Unions départementales et des Fédérations, la place également de la Commission Exécutive qui est l'émanation du CCN.

Et là, je m'interroge sur le contenu du manifeste « *construisons ensemble l'avenir de Force Ouvrière* » signé par quelques camarades, dont certains sont membres du CCN.

Le manifeste invite les militants à se mobiliser (je cite) « *pour empêcher que la confédération se transforme en institution d'accompagnement des pouvoirs économiques et politiques* ». Alors là je ne comprends pas très bien ! Il y aurait danger ? La confédération aurait abandonné le terrain de l'indépendance. Ce n'est pas très sérieux tout cela ! Le document appelle à la mobilisation de la « majorité silencieuse » et des « militants syndicaux sincères » pour défendre l'organisation syndicale « menacée de l'intérieur ». Mais qui menace l'organisation de l'intérieur mes camarades ? J'ai lu et relu le manifeste et je n'y ai trouvé aucune réponse.

Le vocabulaire utilisé de « *majorité discrète* » et de « *majorité silencieuse* » est celui d'une démagogie étrangère à nos traditions. Ce qui, selon les auteurs de ce manifeste, est mis au premier plan comme cause de cette menace, c'est (je cite) « *un mode de fonctionnement et des statuts imaginés au 19ème siècle qui ne laissent aux syndicats qu'un rôle marginal* ». Je passe sur le côté méprisant pour les militants de l'époque. Faut-il modifier les statuts de la confédération et demander aux syndicats de base d'élire directement la Commission Exécutive, comme à la CGT ?

Je suis contre ! Ce sont les Unions Départementales, héritières des bourses du travail, et les fédérations d'industrie qui en se regroupant ont créé la vieille CGT, dans laquelle les syndicats se confédèrent via leur UD et leur Fédération.

C'est donc naturellement le CCN qui « *administre la confédération* ». C'est pour cela que c'est lui qui élit les instances : Commission Exécutive, Bureau Confédéral. C'est ce qui leur donne leur légitimité et ce qui permet leur contrôle. En 2018, le CCN et la CE ont démontré leur capacité à surmonter sereinement la crise traversée. (...)

Je souhaite que pour la succession d'Yves, nous trouvions les bonnes solutions, qui correspondent à la situation réelle de la confédération et qui nous permettent, par-delà nos différences, de rester soudés pour affronter la période difficile qui s'annonce (...).



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Pas touche à nos retraites !

Nous publions, en guise d'éditorial, la déclaration du bureau de l'Union Départementale adoptée ce lundi 11 avril au lendemain du 1^{er} tour des élections présidentielles (ci-dessous) et quelques extraits de mon intervention au dernier Comité Confédéral national (ci-contre).

Nous ne donnerons, conformément à nos principes, aucune consigne

de vote à l'occasion du 2^{ème} tour des élections présidentielles.

Quel que soit le résultat des élections, l'Union Départementale n'hésitera pas à appeler à la mobilisation pour défendre les intérêts particuliers et collectifs des salariés, retraités, chômeurs et jeunes.

Il faut nous y préparer. De ce point de vue, le congrès confédéral de Rouen-

du 30 mai au 3 juin 2022 - représente un point d'appui très important.

Nous devons rester soudés pour affronter la période qui s'ouvre et ainsi faire échec à la volonté de nos gouvernements de reculer l'âge de départ à la retraite à 65 ans, en broyant au passage les régimes spéciaux et le code des pensions civiles et militaires.



Déclaration du Bureau de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique du 11 avril 2022

Après le 1^{er} tour des élections présidentielles

Comme à l'occasion du 1^{er} tour des élections présidentielles, l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIÈRE de Loire-Atlantique, fidèle à la charte d'Amiens et dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion du 2^{ème} tour des élections présidentielles.

L'UD cgt-FO de Loire-Atlantique réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Églises et de l'État, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses principes fondamentaux : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du réfugié, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

L'UD cgt-FO de Loire-Atlantique réaffirme également son refus de vivre sous un régime d'urgence permanent et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales.

Quel que soit le résultat des élections, l'Union Départementale n'acceptera pas, entre autres :

- ▶ Le report de l'âge à la retraite à 65 ans et la fin des régimes spéciaux ;

- ▶ La poursuite de la remise en cause des conquêtes sociales, la casse des services publics, de l'assurance chômage et la remise en cause des statuts des enseignants ;

- ▶ La privatisation de l'Université pour la rendre payante pour les étudiants.

Sur cette base, elle n'hésitera pas à appeler à la mobilisation pour défendre les intérêts particuliers et collectifs des salariés, retraités, chômeurs et jeunes.

Elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement :

- ▶ Pas touche à nos retraites, d'aucune façon !

- ▶ Non à la guerre ! Pas un doigt dans une quelconque Union Nationale !

- ▶ Non aux fermetures de lits dans les hôpitaux, défense de la Sécu et des services publics.

- ▶ Augmentation générale des pensions, des salaires avec indexation sur les prix.

- ▶ Liberté de négociation et maintien de toutes les conventions collectives.

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIÈRE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 euros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 euros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloulier - 2 Place de la Gare de l'État,
44200 Nantes - Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udf044@force-ouvriere.fr



■ Raffinerie de Donges

Grève massive pour des embauches en CDI

Un mouvement de grève, appelé dans l'unité par FO et CGT, a débuté le 28 mars dernier à la raffinerie de Donges, avec une procédure de remise à l'arrêt des installations de la raffinerie, sans réception ni expédition de

produits. Le taux de grévistes est important, variant chaque jour de 70 à 90 %. Une assemblée générale des grévistes s'est réunie ce vendredi 8 avril : la reconduction de la grève a été votée à l'unanimité.

Face au mépris de la direction qui n'a aucune reconnaissance envers les salariés de la plateforme de Donges, qui ont pourtant beaucoup donné depuis ces trois années écoulées, FO considère que seule la grève pourra faire aboutir les revendications :

- ▶ Embauche en CDI des 43 CDD et intérimaires avec reconnaissance de l'ancienneté ;
- ▶ Respect sans report de l'accord signé dans le cadre du plan dit de sauvegarde de l'emploi, permettant à 50 salariés de bénéficier d'un départ à la retraite anticipée ;
- ▶ Ajustement des coefficients par le haut ;
- ▶ Reconnaissance des efforts de formations, aptitudes et habilitations à 3 % ;
- ▶ Reconnaissance des efforts fournis pour le Grand Arrêt 2022 par une prime de 2 000 euros pour tous.

Ce vendredi 8 avril, onze jours après le début du conflit, l'assemblée générale des grévistes a réuni plus de cent cinquante salariés à la Maison des Associations de Donges. La poursuite du mouvement a été adoptée à l'unanimité. L'Assemblée générale a décidé d'envoyer une délégation auprès de la direction, afin de mettre un terme aux pressions, voire aux menaces, exercées contre les grévistes par l'encadrement intermédiaire. En conséquence, la direction a dû prendre acte du fait



Prise de parole d'Erwan Bocher sur le picket de grève le 5 avril 2022

que désormais, jusqu'à nouvel ordre, seuls les travaux d'urgence seraient autorisés sur site. La délégation a par ailleurs rappelé à cette occasion que, contrairement à ce que la direction diffusait dans la presse, les grévistes n'étaient pas fermés à un calendrier de lissage des recrutements sur 2022 et 2023. L'urgent, c'est d'avoir du recrutement et de mettre fin à la précarité. Les cartes sont dans la main de la direction. Les tensions sur le carburant commencent. Il en va de même pour le propane, qui n'est plus réceptionné. Sans réponse à nos revendications, la direction prend seule la responsabilité de ce blocage. La semaine prochaine (du 11 au 18 avril), les grévistes définiront de nouvelles actions et en appelleront à la solidarité de l'interpro.

Pour la section FO
Plateforme de Donges
Marin Guillotin

■ Retraités

Manifestation le 24 mars dernier pour la revalorisation des pensions



Le 24 mars 2022, l'intersyndicale nationale des retraités comprenant toutes les organisations syndicales de retraités à l'exception de la CFDT et de l'UNSA appelaient à manifester dans les régions et les départements pour faire entendre leur colère et leurs revendications au moment où, en pleine période électorale, la situation des retraités n'est pas souvent évoquée. Or, entre la désindexation des pensions depuis 1987 et l'augmentation des cotisations (CSG, CASA ...), le décalage des pensions est d'au moins 10 %. En Loire Atlantique pas loin de 1 000 retraités ont manifesté, 600 à Nantes et 320 à Saint-Nazaire pour :

- ▶ Le retour à l'indexation de nos pensions sur les salaires
- ▶ Pas de pension inférieure au smic pour une carrière complète
- ▶ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat équivalent à 1 mois de pension par an
- ▶ La prise en charge de l'autonomie par l'Assurance maladie de la Sécurité sociale
- ▶ La création de 200 000 postes dans les EHPAD et de 100 000 pour l'aide à domicile
- ▶ La réouverture des lits, des services et des hôpitaux fermés

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44

■ Groupe VYV

Une mobilisation massive le 24 mars dernier

À l'appel d'une large intersyndicale dont FO est partie prenante, les salariés du groupe VYV se sont puissamment saisis de la grève du 24 mars pour exiger 5 % d'augmentation générale des salaires, avec un minimum mensuel de 200 € net.

Environ 43 rassemblements se sont tenus dans toute la France. 200 salariés étaient rassemblés le 24 mars dernier devant le siège à Nantes, 250 à Angers, une centaine à La Roche sur Yon et une soixantaine au Mans.

● Extrait du résumé de la rencontre avec la direction nationale le 24 mars.

Grève du 24 mars 2022, une énorme mobilisation à travers toute la France et dans tous les secteurs du groupe VYV !

(...) La délégation composée des membres de l'intersyndicale nationale a été reçue à 16 h par la Directrice Générale du groupe, Delphine Maisonneuve, accompagnée par la Directrice des Ressources Humaines Cécile Lassus-Carrois et le Directeur des relations sociales du groupe Jean-François Poupard.

La délégation a rappelé le quotidien des salariés : accélération de la perte de leur pouvoir d'achat, dégradation des conditions de travail, remise en cause de leurs droits et a formulé les revendications et ce qu'elle venait chercher dans ce RDV avec la Direction du groupe.

Bien que la direction ait reconnu que la mobilisation était forte et significative, elle est arrivée les mains dans les poches sans proposition. Elle a tout d'abord exprimé un engagement à travailler avec les directeurs de chaque entité et à revenir devant les salariés dans un délai d'un mois.



Prise de parole de Vincent Lanche le 24 mars devant le siège à Nantes

La délégation a opposé un refus catégorique et a indiqué qu'il y aurait poursuite des assemblées générales dans lesquelles les salariés seraient amenés à décider de la reconduction de la grève.

La Direction a alors demandé une suspension de séance. Elle est sortie une dizaine de minutes.

À son retour, elle a formulé un autre engagement, celui de faire réouvrir les négociations dans chaque entité renvoyant les salariés vers leur employeur respectif avec l'objectif de casser le rapport de force.

À qui veut-on faire croire que la Direction du groupe n'impulse pas la politique salariale dans le groupe ? À qui veut-on faire croire que les orientations stratégiques

du groupe axées sur la rentabilité, la performance par la réduction des coûts et la mutualisation des activités n'ont aucune incidence sur les politiques salariales des entités ? La délégation nationale a reformulé unanimement ce qu'elle attendait de la direction groupe : un engagement sur des augmentations générales de salaire.

Pour FO, il est clair qu'il n'y a pas d'autres voies pour se faire entendre que celle de la grève.

Le 24 mars, la Direction est venue sans proposition parce qu'elle ne s'attendait pas à une telle mobilisation ! À la prochaine grève, pourra-t-elle se permettre de ne pas revoir sa copie au risque de perdre toute crédibilité sur son image publicitaire d'entrepreneur du mieux vivre ?

Les salariés du groupe doivent rester unis sur leurs revendications avec leurs organisations syndicales. FO appelle à ce que les assemblées de personnels puissent à nouveau se réunir dès la semaine prochaine et que les salariés avec leurs organisations syndicales puissent décider de la suite à donner au mouvement.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !



Déclaration des Administrateurs Force Ouvrière au Conseil d'Administration de la CAF de Loire-Atlantique le 18 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de la mise en place de ce Conseil d'Administration de la CAF de Loire-Atlantique, les Administrateurs Force Ouvrière tenaient à vous alerter une nouvelle fois sur les conséquences de la réforme d'aides au logement instituée en 2021.

Tout d'abord, FO tient à rappeler son attachement au paritarisme de gestion et continuera de revendiquer le maintien des cotisations de Sécurité Sociale, fondement du financement de ses différentes Branches par le salaire différé et de son caractère égalitaire des droits

des salariés et des allocataires en particulier. 1,1 Milliards d'euros en 2021, voilà ce qui aura été économisé sur les droits des allocataires.

Pour les Agents, cette réforme a conduit à des difficultés importantes et à des problèmes récurrents dans le traitement des dossiers des allocataires. Les personnels ont été confrontés à des conditions de travail intenable du fait de véritables « chaos informatiques » : des « bugs » réguliers, des dossiers bloqués, des droits mal calculés, des indus injustifiés, qui rythment leur quotidien.

Tout ceci n'est pas sans conséquence

sur l'incompréhension, le mécontentement et le désarroi des allocataires qui se trouvent confrontés à des mouvements comptables qui génèrent de manière intempestive des dettes ou des rappels d'allocations.

Dans ce contexte exaspérant pour les allocataires et les agents de la CAF, FO demande l'arrêt immédiat des suppressions de postes et revendique des embauches conventionnelles en CDI à hauteur des besoins. Merci de votre attention.

Les Administrateurs FO
à la CAF de Loire-Atlantique

Succès du XXVII^{ème} Congrès de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique 900 participants réunis le 17 mars dernier à Nantes



La tribune (de gauche à droite) : Christophe Viau - Secrétaire de l'UL CGT-FO d'Ancenis - Claire Compain, Présidente de l'UDR CGT-FO 44 - Yann Ravart, Secrétaire de l'UL CGT-FO de la Basse-Loire - Gisèle Le Marec, Membre du bureau de l'UD CGT-FO 44 - Frédéric Souilliot, Secrétaire confédéral de la CGT-FO (secteur juridique) - Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'UD CGT-FO 44 - Anne-Cécile Tréguet, Archiviste de l'UD CGT-FO 44 - Yann Couroussé, Secrétaire-adjoint de l'UD CGT-FO 44 - Bruno Cailleteau, Secrétaire-adjoint de l'UD CGT-FO 44 - Mathieu Cornillaud, Trésorier de l'UD CGT-FO 44 - Yann Le Fol - Secrétaire de l'UL CGT-FO de Saint Nazaire.

Extraits du complément au rapport moral présenté par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale C.G.T. Force Ouvrière de Loire-Atlantique



Camarades,
Le bureau de l'Union Départementale de la semaine dernière a adopté une déclaration qui exige le retrait d'Ukraine des troupes de Poutine, l'arrêt des bombardements et des tueries en Ukraine et exige en conséquence l'arrêt des opérations militaires d'où qu'elles viennent. Il y a un fait. Les peuples ne veulent pas la guerre. Ni le peuple ukrainien, ni le peuple russe. Malgré la répression féroce, de nombreux Russes manifestent pour le retrait des troupes de Poutine et contre la guerre. [...]

Au nom de la guerre, on nous demande de faire des sacrifices. On nous dit que Biden, l'Union Européenne sous présidence de Macron et l'OTAN seraient les défenseurs de la paix et de la souveraineté des peuples et que nous devrions nous, les syndicats, au nom de « l'Union Nationale », nous ranger derrière eux contre Poutine et mettre nos revendications en sommeil le temps du conflit. Pour qui nous prennent-ils ? Nous savons que derrière le bruit des bottes, il y a l'odeur du gaz et derrière l'escalade actuelle, il y a un affrontement sans merci pour le partage du marché mondial et le pillage des matières premières. (...)

Les 27 chefs d'État réunis à Versailles la semaine dernière sont tombés d'accord pour augmenter

les investissements en matière d'armement : 2 000 milliards d'euros dans les 5 à 7 prochaines années, ce qui correspond au PIB annuel de la France pour une année. (...) Cela, nous le savons, annonce forcément une escalade guerrière à l'opposé de nos principes. Cela annonce en France la poursuite des suppressions de lits dans les hôpitaux (...).

Nous sommes comme organisation syndicale indépendante aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui s'opposent à la guerre. Nous sommes solidaires des syndicats ukrainiens qui luttent contre la guerre, pour le retrait des troupes de Poutine et pour la liberté. Mais jamais, nous ne nous rangerons derrière ceux qui piétinent tous les jours les libertés et les conquêtes sociales pour abaisser le coût du travail et ainsi accroître les richesses d'une minorité. Aucune « Union Nationale » ou « Union Sacrée » n'est acceptable avec les gouvernements fauteurs de guerre ! Je vous propose que le congrès décide l'envoi d'une aide financière aux syndicalistes ukrainiens qui, avec leurs familles, vivent aujourd'hui une situation effroyable, après avoir été victimes hier de la politique anti-ouvrière du président Zelenski. (...)

La Confédération Syndicale Internationale a établi en 2020 un classement des pays quant au respect des normes de l'Organisation

Internationale du Travail en matière de droit du travail et des droits syndicaux. Il y a 6 catégories : 1, 2, 3, 4, 5 et 5+.

L'Ukraine faisait partie en 2020, avec l'Arabie Saoudite et l'Égypte de la catégorie 5 où les droits des travailleurs ne sont pas garantis. Les travailleurs ukrainiens et leurs syndicats en ont d'ailleurs fait le cruel constat avec la « réforme » du travail dans la dernière période, marquée par des violations systématiques du droit du travail (y compris les droits liés à la maternité), comme en attestent les rapports de l'OIT et la plainte en cours des syndicats ukrainiens devant les organes de contrôle de l'OIT.

J'en viens maintenant à la situation nationale. Emmanuel Macron « marche » depuis qu'il a été élu président de la République dans les pas de Denis Kessler, ex-vice-président du MEDEF, qui, en 2007, suggérait aux candidats à la présidentielle : « La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception ». (...)

Tous savent que la mise en œuvre d'un tel programme ne peut conduire qu'à un choc frontal. Pour imposer ces mesures, Macron a profité de l'épidémie du COVID pour restreindre les libertés, avec en particulier la Loi « Sécurité Globale », « l'État d'urgence » permanent et le fichage des syndicalistes. Et lorsque

cela n'était pas suffisant, il n'a pas hésité à utiliser le bâton pour réprimer les plus récalcitrants. (...)

En attendant mes camarades, le candidat-président a promis le 3 mars dernier dans son allocution de campagne « du sang et des larmes ». (...) Le style, mes camarades, c'est l'homme, grossier, brutal et autoritaire. Quand il est arrivé au pouvoir, les 500 familles les plus riches possédaient 570 milliards de patrimoine. Notons qu'elles s'étaient déjà enrichies considérablement sous la présidence Hollande, +117 milliards pour la seule année 2016. Cinq ans plus tard, elles en possèdent le double pendant que 10 millions de français vivent sous le seuil de pauvreté, que 12 millions subissent la précarité énergétique et 8 millions dépendent de l'aide alimentaire. Pendant l'épidémie de Covid, les milliardaires français ont accumulé 237 milliards d'euros supplémentaires ! (...)

Le 5 décembre 2019, nous avons avec nos camarades de la RATP, dont un très grand nombre est aujourd'hui à Force Ouvrière, engagé le rapport de force par la grève, contraignant Macron, après plus de deux mois de grèves et de détermination à retirer sa réforme systémique des retraites. Nous sous-estimons, je pense, la portée d'un tel événement, gommé peut-être trop vite par l'arrivée de l'épidémie du Covid. Lenjeu, mes

camarades, si Macron est élu et qu'il met en œuvre sa réforme des retraites, c'est de préparer à nouveau le rapport de force par la grève pour faire échec à tout cela. (...) Se battre et préparer le rapport de force, c'est exiger partout des augmentations générales de salaires et la réouverture des NAO pour tenir compte de l'inflation réelle. (...)

Une dernière chose tout de même. Yves Veyrier - secrétaire général de la confédération - a décidé, et cette décision lui appartient, de ne pas renouveler son mandat à l'occasion du prochain congrès confédéral début juin 2022. Je salue Yves pour le travail qu'il a fait, en particulier à l'occasion du conflit sur la réforme des retraites. Nous sommes à moins de trois mois du congrès. Il y a des sensibilités diverses et des personnalités différentes dans la confédération et cela a toujours existé et c'est même une bonne chose. Je souhaite que pour la succession d'Yves, nous trouvions les bonnes solutions, qui correspondent à la situation réelle de la confédération et qui nous permettent, par-delà nos différences, de rester soudés pour affronter la période difficile qui s'annonce et qui par beaucoup d'aspects est déjà là. (...)

Vive la Confédération Générale du travail Force Ouvrière, vive l'UD CGT Force Ouvrière de Loire-Atlantique !



Interventions des délégués

• **Mathieu Cornillaud**
Syndicat de l'Assurance FO 44

Notre organisation, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière est constituée à la fois d'Unions Départementales (héritières des bourses du travail de Fernand Pelloutier) et de Fédérations professionnelles. C'est cet ensemble qui, en 1895, a donné naissance à la « vieille » CGT que nous continuons aujourd'hui. (...) Ceux qui pensent que les UD pourraient être exclusivement les « petites mains » de terrain, des décisions de la confédération ou des fédérations se trompent (...) N'opposons personne, chaque maillon est essentiel, mais ce ne peut pas être le haut qui décide et le bas qui applique. Nous n'attendons



pas le retour d'un « messie » ou de je ne sais quel tribun qui viendrait donner la bonne parole.

• **Anne-Cécile Trégrat**
Syndicat des OSDD FO 44

Les salariés de Pôle Emploi se sont massivement engagés dans une grève nationale le 1^{er} Février dernier à l'appel d'une intersyndicale totale et historique pour revendiquer l'augmentation générale des salaires et le retour à des conditions de travail décentes et sécurisées. Pour Force Ouvrière, cela se traduit, a minima, par une première mesure d'augmentation de 150€ nets mensuels, l'embauche d'effectifs en CDI autant que de besoin et l'arrêt de l'empilement des plans gouvernementaux. (...) Je salue les camarades OSDD des mutuelles qui, confrontés aux mêmes attaques mènent, eux aussi, un combat déterminé. Ainsi, les salariés du groupe VVY seront



en Assemblée Générale ce soir pour préparer la grève le 24 mars prochain, [notamment pour] une augmentation générale de 5% pour tous, avec un minimum de 200€ net mensuels...

• **Adrien L**
SPASEEN I

Le 13 janvier dernier, le gouvernement a été ébranlé par la grève majoritaire de tous les personnels de l'Éducation nationale. Ce n'était pas une « grève contre le virus », dit Blanquer (...) C'était une grève pour dire « on n'en peut plus ! Et on ne veut plus ! », « assez des protocoles inapplicables ! ». La grève n'a pas été vaine (...) La grève a arraché le recrutement statutaire de plus de 800 professeurs des écoles. Bien sûr, c'est une goutte d'eau... Mais c'est une brèche à mettre au compte de la seule mobilisation des personnels. Nous avons raison de réaffirmer notre indépendance contre toute tentative d'union nationale (...), de renforcer

• **Fabrice Bouron**
Groupement départemental FO 44 des Services publics

Ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, c'est aux agents des services publics de la territoriale chargés de les mettre en œuvre ! Force est de constater que les attaques contre les fonctionnaires et les services publics n'étaient pas confinées, bien au contraire ! Les premiers de corvées que sont les fonctionnaires refusent d'être une variable d'ajustement ! (...) Pour toutes ces raisons les services publics Force Ouvrière de Loire-Atlantique continueront le combat avant, pendant et après ces élections présidentielles afin de retrouver un service public de qualité, une rémunération décente par une



augmentation réelle de la valeur du point d'indice et un déroulement de carrière plus rapide...

• **Claire Compain**
Union départementale des Retraités FO 44

Voilà deux ans que le gouvernement Macron-Véran utilise la pandémie pour légitimer tous ses mauvais coups (...) Pendant ce temps-là, ils ont continué à supprimer des lits. (...) Le 3 mars, Macron nous a expliqué que (...) s'il est réel, il prendra tout de suite la décision de reculer à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite et celle d'en finir avec les régimes spéciaux. (...) On entend dire qu'il reprend la réforme que la pandémie avait interrompue. Foutaises ! S'il ne l'a pas poursuivie c'est parce qu'on l'a fait reculer et à FO, nous n'y sommes pas pour rien. (...) Il nous faut donc repartir au combat



pour nos retraites et la défense de nos 42 régimes.

• **Yann L**
Groupement départemental FO

Après les applaudissements, l'aplace aux suspensions des non-vaccinés ! Nous ne sommes pas contre la vaccination, mais nous opposons à l'obligation vaccinale qui a suspendu nos collègues privés de salaire mais aussi d'avancement à la retraite ! Réintégration immédiate de tous les suspendus ! (...) On est, sans transition, en plein dans le sujet des EHPAD (...) Force Ouvrière dénonce sans relâche les actionnaires des grands groupes qui achètent des EHPAD dans le seul but de se remplir les poches en se foutant de la prise en charge de nos aînés et en payant les salariés tout juste au SMIC avec des conditions de travail plus que déplorables. Le Groupement régional

• **Bruno Hatton**
Syndicat des Métaux FO de Nantes et région

Le projet de mise en place de la nouvelle convention collective de la métallurgie est aujourd'hui actée. Le syndicat des Métaux de Nantes s'est inquiété sur l'objectif de construire une convention unique regroupant la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie et toutes les conventions collectives territoriales. La convention collective territoriale de Loire Atlantique, qui a été signée seulement par FO en 1985 et qui garantissait le respect des salaires, les conditions de travail, les classifications et la hiérarchie des normes grâce à nos camarades de l'époque (...) va disparaître pour être noyée dans une convention nationale unique... Cette nouvelle convention



nationale va être beaucoup plus avantageuse pour l'UIMM que pour les salariés de la métallurgie et reste très évasive et dangereuse sur les classifications. (...)

• **Gisèle Le Marec**
Syndicat FO de la Région Pays de Loire

En 2020 et 2021 nous avons obtenu satisfaction de plusieurs revendications portées par Force Ouvrière : la revalorisation du montant des titres restaurant ; la négociation d'un nouveau protocole d'accord sur le télétravail (...) ; le versement d'une prime Covid de 250 euros en décembre 2020 ; le maintien d'une concertation sur avancements de grade et les promotions internes (...). En 2021, le virus FO a très bien circulé et de plus en plus. Pour la 3^{ème} année consécutive, le nombre d'adhérents a atteint un niveau jamais égalé (...) Aux élections des représentants au conseil d'administration de notre caisse de retraite, la CNRACL, en mars 2021, FO est arrivée en tête au



conseil régional. [Cela] nous donne du baume au cœur pour les élections professionnelles de décembre 2022.

• **Sylvie I**
Syndicat FO Ville de Nantes

Suite à la loi de transformation de la fonction publique, que nous avons dénoncée et combattue (...), les dérogations au 1 607 heures sont supprimées dans les collectivités locales. (...) Nous avons obtenu, pour plus de 3 500 agents, le maintien de leur temps de travail actuel ou en partie. Nous avons donc tout fait pour y faire entrer le plus d'agents possibles. Malgré cette bataille, 5 000 agents font depuis janvier 2022 46 heures de plus et ont perdu 6 jours de congés. En compensation, nous avons obtenu qu'ils puissent récupérer ces six jours sous la forme de RTT (...). Nous sommes toujours en conflit pour les Maîtres Nageurs Sauveteurs. (...) Nous voulons une

• **Franck Clouet**
Syndicat des Transports FO de Nantes et région

Nous avons repris avec Pascal Bodin en responsabilité, le Syndicat des Transports et de la Logistique. C'est une aventure passionnante, qui demande comme vous le savez beaucoup de temps. Mais ce temps passé en vaut la peine.



Nous avions à cette époque une soixantaine de syndiqués, nous pouvons affirmer au moment où je vous parle avoir triplé ce chiffre. Notre organisation est représentée dans les entreprises telles que : la Sémitan, Loomis T.D.F, Lorcy, Schenker, Heppner, La Samat, Les Citerniers Bretons pour ne citer que celles-ci. Nous allons également pouvoir présenter une liste dans le réseau urbain de Saint Nazaire,

chose que nous n'avons jamais pu réaliser. (...) Nous mettons de grands espoirs sur les prochaines élections à la Sémitan.

• **Laurent Narzic**
Syndicat FO des Établissements de Mindin

Nous avons été parmi les premiers en France à organiser [la] lutte [pour l'extension du Ségur aux personnels médico-sociaux de la FPH], avec en point de départ un blocage massif du pont de Saint-Nazaire le 8 septembre 2020 et uniquement sous bannière Force Ouvrière. (...) Depuis les lignes ont bougé, grâce au combat acharné qui a été mené, puisque certains agents du médico-social bénéficient de 183€ depuis octobre 2021 (...). Les professionnels sociaux-éducatifs jusqu'ici exclus, en bénéficiant également, normalement, à compter du 1^{er} avril prochain. (...) Est-ce fini pour autant ? Malheureusement non, puisqu'il reste encore 1 000 agents



de la FPH au niveau national, et une centaine sur nos établissements de Mindin qui restent bannis de toute revalorisation...

• **Céline**
Syndicat FO de l'EHPAD

Nos anciens ne sont plus prioritaires à l'accès aux soins depuis longtemps (...). A nous d'assurer les soins et les surveillances nécessaires au tarif d'une infirmière pour 128 résidents. (...) Cet hiver, quand les salariés sont tombés les uns après les autres en arrêt Covid, la direction est venue toute penarde nous demander de trouver des solutions : (...) « Vous comprenez bien, il faut se serrer les coudes, être solidaires dans la crise (...) » Non mais sérieusement ? (...) Ils demandent notre bénédiction pour dégrader encore plus des horaires déjà minables, de supprimer des RTT, de travailler encore plus sur des dimanches et jours fériés pour une prime de





● **Philippe Perrochon**
Syndicat FO UP EDF Cordemais

En 2011, le prix du MégaWatt était à 42 euros. Aujourd'hui, le même MégaWatt est à 217 euros et va continuer d'augmenter. C'est pour toutes ces raisons que Force Ouvrière Énergie et Mines réclame la renationalisation de l'entreprise EDF (...).

La centrale de Cordemais, qui n'était plus utile pour le RTE, redevient essentiel pour l'équilibre réseau (...). Un pas en avant et deux en arrière, voilà comment le gouvernement gère la politique énergétique de la France. Tout ceci n'est pas sans effet sur les agents d'EDF ou les prestataires permanents qui vivent ses revirements avec anxiété et colère. Un coup il faut partir et maintenant



il faudrait rester pour les besoins du réseau. De qui se moque-t-on, nous ne sommes pas des kleenex.



● **Nathalie Durand-Prinborgne**
Section FO Chantiers de l'Atlantique

Les Chantiers de l'Atlantique ont un carnet de commande plein avec 6 paquebots jusqu'en 2025 et 3 300 salariés. Nous sommes toujours nationalisés et nous en félicitons (...). Nous avons terminé l'année 2021 sur nos négociations annuelles obligatoires. Cette année nous avons décidé de signer car, même si ce fut minime, les augmentations générales étaient légèrement supérieures aux augmentations individuelles. Nous avons obtenu 1,8 % et 1,7 % (...). Concernant l'intéressement et la participation, notre actionnaire majoritaire qu'est l'État nous a informés qu'il lui faudrait maintenant obtenir un retour sur investissement. (...) Aujourd'hui, environ 600 Ukrainiens sont employés sur site par des entreprises sous-traitantes,



baltes pour la grande majorité. Nous comptons également environ 50 Russes et 50 Biélorusses. (...) Cette situation pose une question : que ce serait-il passé s'ils avaient quitté le Chantier ?



● **Erwan Lever**
Syndicat des organismes sociaux FO 44

A l'instar de nos amis fonctionnaires, les salariés de la Sécurité Sociale attendent depuis 11 ans une revalorisation de la valeur du point. Des négociations sur les salaires ont débuté fin 2021 et sont toujours en cours. Après de nombreuses journées de grèves, notre ministère de tutelle ne lâche rien et propose des miettes à 16 % des effectifs, les plus bas salaires, et veut calmer la colère des agents par une prime de 200 €. Force Ouvrière ne s'en laissera pas compter et propose, dans le cadre d'une intersyndicale, de monter au Ministère réclamer notre dû.

(...) Les salariés de la Sécu ont été en première ligne ces deux dernières années pour que nos assurés, nos allocataires, nos cotisants puissent recevoir le paiement de leurs droits et pourtant, les attaques envers la



Sécu, n'ont cessé de s'accroître. (...) Le travail syndical des camarades permet de préserver notre convention collective nationale et de mettre en échec les différentes tentatives de la tutelle.



● **Yann Couroussé**
Syndicat FO Agro-Alimentaire de Nantes et région

A l'hypermarché de Carrefour Beaujoire, non seulement les camarades résistent à la location-gérance mais repoussent une fois de plus le travail du dimanche. (...) Dans l'entité U Enseigne, les NAO zuzz avaient mal débuté avec une proposition de la direction au rabais. Celle-ci a eu pour effet de rendre furieux les salariés de l'entreprise. (...) Celle-ci est donc revenue à de nouvelles propositions à savoir 3 % d'augmentation de salaires. (...) Du côté de U Log. (...) la section FO obtient une moyenne de 3,5 % d'augmentation de salaires allant jusqu'à 3,82 % pour les plus bas niveaux. (...) Se saisissant aussi de la semaine de développement syndical organisé par la confédération, les



élus FO sont allés à deux reprises distribuer des tracts à la centrale d'achat de Leclerc (Sca Ouest), expliquant le fruit de leur travail.



● **Stéphane Naulleau**
Syndicat FO du CHU de Nantes

L'hôpital souffre, souffre et agonise à cause du budget fermé que les gouvernements successifs réduisent. Une des conséquences directes c'est que, pour la construction du futur CHU de Nantes, les deux tiers des 1,2 Milliards d'€ nécessaires sont de l'autofinancement. Et ce sont les hospitaliers qui trinquent pour autofinancer ce nouveau projet. Oui il faut un nouvel hôpital, ce n'est plus l'heure de se lancer dans de nouveaux projets. Nous avons toujours porté le projet de conserver l'hôpital Nord. On a été entendu : l'Hôpital Nord sera maintenu. Maintenant continuons à nous battre pour augmenter notre capacité d'accueil des patients dans les différentes spécialités comme la psy, pédiatrie, maternité, gériatrie, réanimation...

Le Ségur est une étape pour remettre à niveau des salaires indécents



(...). Nous continuons pour les 7 000 derniers fonctionnaires hospitaliers à revendiquer les 183 €. Et puis de nouvelles grilles pour les administratifs, ouvriers, techniciens et médico-sociaux. Et 183 €, ce doit être pour tous les fonctionnaires afin de préserver le Statut général des fonctionnaires !



● **Sylvain Hérisson**
Syndicat FO des Métaux de Saint-Nazaire et région

Le Syndicat des Métaux de Saint-Nazaire et région se développe de manière constante (...) En 2022, notre syndicat est composé de 11 sections syndicales et 5 implantations FO, dont la dernière en date à la CNI (Construction Navale Industrielle). (...) Le Syndicat appelle tous les salariés à rejoindre nos structures syndicales où la liberté et l'indépendance tiennent une place importante et primordiale pour le bon fonctionnement de nos instances (Fédération, Union départementale, Union locale). Notre syndicat FO grandit d'années en années avec la création de nouvelles implantations syndicales (...) Notre programme en 3 points au syndicat des Métaux



de Saint-Nazaire est : en premier le Développement, en deuxième le Développement, en troisième le Développement !



● **Christelle Tonnelier**
Syndicat DGFIP FO 44

Lors du dernier congrès en 2018, j'avais évoqué la fermeture de 20 perceptions au cours des 10 années qui venaient de s'écouler. Depuis, la situation de la DGFIP s'est-elle améliorée ? Malheureusement non ! Cette administration continue de subir de nouvelles attaques dont une réforme baptisée cyniquement Nouveau Réseau de Proximité dont l'objectif est de détruire les implantations des Finances publiques et de réduire drastiquement le nombre d'emplois. (...) Alors que ses effectifs ne représentent que 4% des effectifs de la Fonction publique d'État, la DGFIP supporte à elle seule 40 % [des suppressions de postes]. Et sur le quinquennat



qui s'achève, pratiquement 7 fois plus de suppressions d'emplois que l'ensemble de cette même fonction publique d'État.



● **Gaël Leturque**
Syndicat FO des Hospitaliers de Saint-Nazaire

Le CH de Saint-Nazaire (...) est un établissement unique en son genre en France avec un partenariat public privé et un bail emphytéotique qui nous oblige à payer 3 fois le prix réel du bâtiment et permet d'engraisser les actionnaires d'ICADE. (...) Il ne faut pas croire que c'est la pandémie de Covid qui a mis l'hôpital public en difficulté, car nous dénonçons déjà depuis bien longtemps la destruction de notre système de santé. Plus de 30 ans de politiques d'austérité, à supprimer des lits, à supprimer des postes et à dégoûter l'ensemble des personnels. A l'hôpital de Saint-Nazaire (...), nous avons dû faire face à la pandémie de covid 19 avec 12 lits de réanimation pour couvrir un bassin de population qui va d'Herbignac à Bourgneuf. (...) Il nous a été demandé de travailler



malade avec des sacs poubelles et masques de plongée pour se protéger et aujourd'hui, des agents sont suspendus car non vaccinés, c'est inadmissible, nous ne sommes pas contre le vaccin mais pour la liberté de choisir. (...)

rien Leclerc
Syndicat FO 44



le syndicalisme FO et, dans cette perspective, de préparer les élections professionnelles de décembre 2022 sur un axe résolument revendicatif.

ann Le Fol
Syndicat FO44 des services de Santé



FO tiendra une conférence à Angers le 5 mai pour réunir les militants (...). On ne lâche rien !

ylvie Daguin
Syndicat Nantes et Nantes Métropole



hausse importante et rapide du régime Indemnitaire au grade pour tous les agents.

Céline Declercq
Syndicat FO de Guéméné-Penfao



40 balles direct engloutie dans le réservoir d'essence ? (...) Nous n'a plus rien à sacrifier, c'est déjà fait, on ne peut pas travailler avec encore moins que moins.



Résolution générale adoptée à l'unanimité

Préambule

Réuni à Nantes le 17 mars 2022, le XXVIII^{ème} Congrès de l'Union départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens adoptée en 1906, qui constitue la référence indispensable à la pratique de l'indépendance syndicale, condition nécessaire à la défense des intérêts collectifs et particuliers de la classe ouvrière.

Face au déchaînement des attaques du gouvernement contre le salariat, le congrès réaffirme la nécessité de l'action

revendicative et de l'indépendance vis-à-vis des partis politiques, de l'État, du patronat et des gouvernements quels qu'ils soient. Aucune consigne de vote ne sera donnée à l'occasion des échéances électorales à venir.

Depuis des décennies, les gouvernements et le patronat multiplient les tentatives pour associer les organisations syndicales à la mise en œuvre des mesures conduisant à réduire le coût du travail et à liquider les conquêtes sociales et les libertés. Avec les gouvernements Macron, un cran

supplémentaire dans cette voie a été franchi.

L'heure est donc à la résistance, à l'action revendicative et à la reconquête des droits.

Concernant la situation internationale et la guerre en Ukraine, le congrès exige le retrait des troupes de Poutine et l'arrêt de toutes les opérations militaires d'où qu'elles viennent. Le Congrès fait sienne la déclaration du bureau de l'UD du 7 mars 2022 (ci-dessous).

Salaires et garanties collectives

■ **DANS LE CONTEXTE** d'une hausse galopante des prix et donc d'une perte considérable du pouvoir d'achat, le Congrès estime que l'urgence est à l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux. Il dénonce la pseudo compensation de hausse de l'inflation par le biais d'une indemnité de 100 euros (prime Macron), le gel du point d'indice des fonctionnaires (perte de 22,6% depuis 2000) et exige comme premières mesures l'augmentation du SMIC (80 % du salaire médian soit plus de 300 € d'augmentation), des salaires et pensions de l'ordre de 5 à 10 %. Cette revendication est somme toute raisonnable, comparée à l'enrichissement des milliardaires français en un an (+ 236 milliards d'euros).

Par ailleurs, dans un contexte d'explosion des prix de l'essence, le Congrès revendique le blocage des prix à 1€50 le litre. Le Congrès rappelle que la pratique contractuelle fait partie de l'ADN de la CGT-Force Ouvrière, à partir du moment où celle-ci permet l'amélioration des conditions d'existence des salariés. Le Congrès souligne que, dans ce cadre et grâce à leur détermination, malgré un contexte de recherche généralisée de baisse du coût du travail, nombre de syndicats FO ont obtenu dans le département des avancées substantielles, notamment sur le plan des salaires, dans le secteur privé mais également dans l'Hospitalière où la mobilisation a conduit à l'alignement des 183 € net pour les médico-sociaux. Le Congrès exige

que les 7000 salariés du médico-social encore exclus bénéficient immédiatement des 49 points d'indice. Le Congrès s'oppose aux velléités des employeurs de profiter des renégociations des conventions collectives pour abaisser le niveau des garanties, notamment par la refonte des classifications, déconnectées des qualifications et des diplômés.

Le Congrès revendique l'abrogation de l'ensemble des dispositifs légaux (lois Macron et Rebsamen d'août 2015, loi « Travail » et ordonnances « Macron ») qui constituent une attaque tous azimuts contre les garanties collectives des salariés et la libre négociation.



Libertés individuelles et collectives

■ **LE CONGRÈS RÉAFFIRME** que le mouvement syndical ne saurait être indifférent au régime de liberté dans lequel s'exerce l'action revendicative : « sans liberté, pas de syndicat libre ».

En conséquence, le Congrès confirme son opposition à la loi « sécurité globale » et aux décrets sur le fichage car ils portent atteinte aux libertés et en particulier à la liberté de manifester et à l'action revendicative. Sur de nombreux points, ils constituent une dérive inquiétante pour la démocratie. Le Congrès condamne par ailleurs les mesures de

restrictions des libertés déployées au nom de « l'état d'urgence sanitaire ». En introduisant la notion de « salarié suspendu » sans possibilité de recours et de défense, le « pass sanitaire » constitue une grave atteinte au Code du travail et au Statut de la Fonction Publique. Le Congrès revendique le retrait définitif de tous ces dispositifs.

Plus largement, le président de la République et le gouvernement, par leur logique d'affrontement, portent la responsabilité de drames tel que celui survenu à Nantes, dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 : la mort du jeune Steve Maia Caniço.

Arrêt des bombardements et des tueries en Ukraine ! Retrait d'Ukraine des troupes de Poutine ! Arrêt de toutes les opérations militaires, d'où qu'elles viennent !

Avec sa confédération, l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique condamne l'acte de guerre que constitue l'agression militaire décidée par Poutine en Ukraine, les bombardements et les tueries qui touchent durement les populations.

Elle exprime son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats. Comme cela est toujours le cas lors des conflits, ce sont les travailleurs de toutes les nations engagées qui sont les premières et principales victimes. Avec sa confédération, l'Union Départementale revendique le respect du droit d'asile pour les centaines de milliers d'Ukrainiens contraints à l'exil, comme pour tous les peuples victimes de la guerre.

L'Union départementale salue tous ceux qui manifestent courageusement, en particulier en Russie, pour qu'il soit mis fin à cette guerre. Comme eux, nous exigeons le retrait des troupes russes d'Ukraine.

L'Union départementale rejette le recours à la guerre pour résoudre les conflits et exige l'arrêt de toutes les opérations militaires, d'où qu'elles viennent. Elle rappelle que les sanctions économiques visant à asphyxier l'économie russe, décidées par Biden et l'Union européenne (sous la présidence de Macron), touchent en premier lieu les travailleurs russes - non l'oligarchie russe - et se répercuteront sur les travailleurs de toutes les nations d'Europe.

Comme le rappelait le théoricien militaire Carl von Clausewitz, « la

guerre n'est que le prolongement de la politique par d'autres moyens ». Derrière le bruit des bottes, on sent l'odeur du gaz ! Et c'est une nouvelle escalade guerrière qu'annonce l'augmentation des budgets militaires de tous les membres européens de l'OTAN à hauteur de 2 % du PIB exigée par Biden, relayée par Macron et l'Union européenne. Tout cela au compte de qui, pour le compte de qui ?

Dans le même temps, les services publics sont démantelés. Faut-il rappeler que près de 18 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés par le quinquennat Macron, dont 5 700 en pleine période de covid-19 ? À l'heure où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, l'Union Départementale refuse que la guerre en Ukraine soit le prétexte à une nouvelle hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie - notamment des carburants, dont le coût à la pompe se compose de près de 60 % de taxes.

L'Union départementale réaffirme sa revendication d'augmentation générale des salaires, ainsi que sa détermination à défendre l'ensemble de nos conquêtes sociales (Sécurité sociale, retraites...). L'Union départementale ne mettra donc pas son activité revendicative entre parenthèses : aucune « Union Nationale » n'est acceptable avec ceux qui piétinent les libertés et les conquêtes sociales pour abaisser le coût du travail et ainsi accroître les richesses d'une minorité. Aucune « Union sacrée » avec les gouvernements fauteurs de guerre.

Nantes, le 7 mars 2022

Retraites

■ **LE CONGRÈS** avec la confédération réaffirme « sa détermination à l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales ». Le Congrès est « opposé à tout nouveau recul de l'âge de la retraite, que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge du taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité. À ce titre, FO réitère son opposition au transfert des cotisations des caisses de retraite complémentaire vers l'URSSAF préfigurant la mise en place d'un régime universel par points auquel il s'oppose. FO rappelle sa volonté de défendre un système de retraite par répartition solidaire

et intergénérationnel, ainsi que sa volonté de conforter et d'améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous ». Le Congrès revendique le maintien du régime général et des régimes particuliers, ainsi que celui du Code des pensions civiles et militaires. Le Congrès se félicite que la grève initiée le 5 décembre 2019 ait permis de bloquer le projet du président de la République de mettre en place un régime unique et un système intégral par points.

Pour cette raison, Emmanuel Macron, président et candidat à sa réélection annonce vouloir dès le lendemain

des élections, s'il était réélu, lancer une nouvelle réforme qui viserait à supprimer les régimes spéciaux et augmenter l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Le congrès considère qu'il est nécessaire de préparer comme à l'automne 2019 les conditions d'une riposte interprofessionnelle par la grève pour faire échec à une telle offensive.

Le Congrès rappelle qu'en vingt ans de « réformes » des retraites, la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète a augmenté de près de 15 %, passant de 37,5 à 43 annuités à partir de la génération 1973, ce qui justifie que le Congrès revendique l'abrogation de ces lois.

Sécurité sociale

■ **LE CONGRÈS RÉAFFIRME** son indéfectible attachement à la Sécurité sociale de 1945, régime assuranciel dont les recettes sont issues des cotisations salariales et patronales, constituant le salaire différé. Collectées par les URSSAF, ces cotisations sont immédiatement reversées sous forme de prestations et ainsi mises à l'abri des appétits spéculatifs, ainsi que des pressions austéritaires des gouvernements.

Attaché à ces principes, le Congrès s'oppose au projet de «Grande Sécu» qui marquerait un pas de plus vers une destruction de la sécurité sociale. Il s'oppose à toute fusion des organismes de sécurité sociale (CAF,

CPAM) ainsi qu'aux suppressions de personnels, afin de maintenir le service public rendu aux assurés, aux allocataires et aux pensionnés. Le Congrès s'oppose aussi à tout transfert de charges de l'assurance maladie vers les organismes complémentaires, car celui-ci se traduit par une remise en cause de la solidarité entre tous les salariés et une hausse des coûts pour les assurés sociaux, réduisant l'accès aux soins pour tous.

Le Congrès condamne toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales décidées par les gouvernements successifs, ainsi que toute étatisation du financement de la Sécurité sociale.



Assurance chômage

■ **LE CONGRÈS AFFIRME** de nouveau son attachement indéfectible au paritarisme et à la liberté de négocier. De fait, la méthode du gouvernement consistant à « reprendre la main » pour imposer ses « contre-réformes » est en soi parfaitement inacceptable.

Le Congrès revendique l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1er octobre 2021. Elle touche une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre eux (24 000 en Loire-Atlantique) vont perdre en moyenne 17 % de leur allocation.



Défense du tissu industriel local et développement des infrastructures

■ **LE CONGRÈS REJETTE** toute forme de pression préjudiciable à l'emploi salarié et à l'activité industrielle dans le département, que ce soit au nom des « grands équilibres internationaux », de la « mondialisation » ou de la « décroissance ».

Le Congrès dénonce le fait que la centrale thermique de Cordemais soit sacrifiée sur l'autel de la « transition écologique ». Le Congrès revendique sous une forme ou une autre le maintien de toute la puissance électrique installée à Cordemais, ainsi que les emplois directs et indirects qui lui sont attachés. Il en va

également de la sécurité énergétique du Grand ouest.

Le Congrès se prononce pour le développement des infrastructures permettant notamment de faciliter les déplacements des salariés. Le temps de trajet domicile-travail ne cesse d'augmenter. À titre d'exemple, le temps moyen quotidien de déplacement dans la métropole nantaise est aujourd'hui de 67 minutes. Le Congrès considère que seule la construction de nouvelles infrastructures, facilitant en particulier le franchissement de la Loire, permettra de fluidifier le trafic et ainsi de réduire le temps de trajet des salariés dans l'agglomération.

Services publics

■ **LE CONGRÈS S'OPPOSE** à tous les plans d'austérité mis en œuvre par les gouvernements successifs, dans le cadre des traités et des directives de l'Union Européenne. À travers la remise en cause du service public, c'est la République elle-même qui est atteinte. L'épidémie a mis en lumière les conséquences des politiques successives conduisant à supprimer des dizaines de milliers de lits à l'hôpital (17 600 sous la présidence de Macron). Le Congrès revendique l'arrêt des suppressions de postes (et restructurations de services) à l'Hôpital, comme dans toute la Fonction Publique (DGFiP, etc.), et l'obtention des moyens nécessaires. Le Congrès s'oppose à l'ouverture à

la concurrence des services publics (SNCF, industries électriques et gazières, La Poste) qui engendre des fermetures de sites, une perte de proximité pour la population et l'augmentation des tarifs.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi sur la Transformation de la Fonction Publique, promulguée en 2019, qui a pour conséquence le démantèlement du Statut de la Fonction Publique, le recours massif aux contractuels et la liquidation des services publics et leur privatisation. Le Congrès réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique, garant de l'indépendance des fonctionnaires, contre toute

forme d'individualisation des carrières et des rémunérations.

Attaché à l'École laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Éducation Nationale, conduisent progressivement à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation, sous couvert de nouveaux « rythmes scolaires » ou à la régionalisation/destruction de la formation professionnelle initiale. Le Congrès revendique le retour à des épreuves terminales et anonymes du baccalauréat et l'abandon de Parcoursup.



Internationalisme et indépendance

■ **PLUS QUE JAMAIS**, la classe ouvrière a besoin, dans tous les pays, d'organisations indépendantes pour défendre ses intérêts particuliers. L'UD CGT-

FO de Loire-Atlantique continuera à participer aux regroupements internationaux se plaçant dans un cadre d'indépendance et apportera son concours à tous les militants

qui, dans des conditions souvent difficiles, combattent pour construire dans leurs propres pays des syndicats indépendants.



Conclusion

Le XXVIII^{ème} Congrès de l'Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique mesure l'ampleur et la cohérence des attaques menées contre les conquêtes sociales arrachées par la classe ouvrière depuis le début du XX^{ème} siècle (Code du travail, conventions collectives et principe de faveur, Sécurité sociale, Services publics, Statut général et Statuts particuliers de la Fonction Publique...).

Sans sous-estimer les difficultés consécutives à plusieurs décennies de politiques de désindustrialisation et de régressions sociales, le Congrès estime que le rapport de force se situe nécessairement sur le terrain

économique, donc celui de la grève. Le Congrès affirme que ce n'est évidemment pas par le seul levier des manifestations et des grèves saute-mouton que la mécanique dévastatrice actuellement à l'œuvre pourra être stoppée. De fait, la logique d'ensemble de la politique gouvernementale pose la question d'une riposte interprofessionnelle.

Dans l'optique de préparer les conditions de ce rapport de force favorable aux salariés, le Congrès appelle sans attendre à intensifier la syndicalisation au sein de la CGT-Force Ouvrière et à développer partout ses implantations syndicales.



Hélène Macon a rapporté les travaux de la Commission de résolution.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont par ailleurs été adoptés à l'unanimité.

Force Ouvrière prédit un printemps social agité

Réunie en congrès hier à Nantes, l'Union départementale FO se tient prête à mobiliser ses troupes, dans les semaines qui viennent. Contre le recul de l'âge de départ en retraite, notamment.

Force ouvrière n'était pas présente dans les manifestations pour la hausse des salaires organisées par plusieurs syndicats, ce jeudi 17 mars 2022, en Loire-Atlantique. Pas seulement parce que l'union départementale tenait son 28^e congrès ce même jour. Même sans cela, nous n'y serions pas allés, explique Michel le Roc'h.

« Macron nous promet du sang et des larmes. Il faut préparer la riposte »

Opposée à ces « journées d'action saute-mouton », autour de « mots d'ordre fourre-tout », FO n'avait pas envie de se joindre à cette journée de mobilisation, assez peu suivie. « On n'est pas obligé de faire la démonstration de nos faiblesses », poursuit le secrétaire général de FO 44 à l'adresse des autres syndicats. « Pour mobiliser, ça nécessite un minimum de préparation en amont. Et là, ça n'a pas été pas le cas. »

Ce qui ne veut pas dire que FO renonce à l'idée de descendre dans la rue. Au contraire, même.



Le syndicat, qui revendique 12 000 adhérents en Loire-Atlantique, s'attend à un printemps social agité. Et compte bien y prendre toute sa part. « Macron nous promet du sang et des larmes s'il est réélu ». Il faut préparer la riposte, annonce Michel le Roc'h, qui a été reconduit dans ses fonctions pour trois ans.

Pas touche à la retraite

Retraite à 65 ans, réforme du RSA, assurance chômage, revalorisation du Smic, salaires des fonctionnaires : pour FO, les motifs de grogne ne manquent pas. « On s'opposera au recul de l'âge du départ en retraite par tous les moyens », prévient Frédéric Souillot, secrétaire confédéral,

présent à Nantes pour le congrès de l'UD. Le dégel du point d'indice des fonctionnaires, annoncé pour cet été ? « On ne se satisfera pas de 1 ou 2 %. Surtout avec une inflation à 4,4 % pour 2022, poursuit le n° 2 de FO. »

Dans les semaines qui viennent, FO va donc reprendre langue avec les autres syndicats en vue de nouvelles journées d'action. « La grève générale, ça relève de l'incantation, reconnaît Frédéric Souillot. Mais s'il y a une réelle volonté de mobilisation, les salariés suivront. »

Xavier Bousson



Les nouvelles Instances de l'UD élues à l'unanimité par le Congrès

Membres élus du Bureau - 13 membres

Michel LE ROC'H
SN Lycées et Collèges
Secrétaire général

Yann COUROUSSE
Agro-alimentaire
Secrétaire-adjoint

Adrien LECLERC
Spaseen
Secrétaire-adjoint

Mathieu CORNILLAUD
Assurance
Trésorier

Yann LE FOL
Établissements de Mindin
Trésorier-adjoint

Anne-Cécile TRÉGRET
Organismes Sociaux Divers & Divers
Archiviste

Gisèle LE MAREC
Personnels de la Région
Membre

Fabien CHEDEVILLE
SNICA Inspe. des Permis de conduire
Membre

Sylvie DAGUIN
Ville de Nantes
et Nantes Métropole
Membre

Franck MARIOT
Métaux de Nantes et région
Membre

Hélène MACON
SN Lycées et Collèges
Membre

Pierre-Louis MONTAUDON
Métaux d'Ancenis et région
Membre

Véronique BRÉGER
Textile d'Ancenis et région
Membre

Membres élus à la Commission de contrôle - 5 membres

Jean-Paul CHARAUX
SN Lycées & Collèges

Luc GUILLARD
Métaux de Nantes et région

Valérie MARTIN
CHU de Nantes

Nathalie MILON-BARRE
Action sociale

Christophe SEY
EDF Cordemais

Membres élus à la Commission administrative - 35 titulaires

Jean-Noël ARDOUIN
Métaux de Machecoul & Région

Franck BARBACHOU
EDF Cordemais

Pascal BODIN
Transports de Nantes
et région

Christian BOURON
Manutention de Nantes
et région

Fabrice BOURON
OPH Nantes Habitat

Yveline CARRE
Ville de Nantes
et Nantes Métropole

Blandine CHEDEMAIL
Assurance de Loire-Atlantique

Édouard DAHERON
Métaux de Bouguenais-St Aignan

Frédéric DAVID
Métaux de Saint-Nazaire et région

Éric DENISET
Action sociale

Laurent DEZARNAUD
FO COM Orange

Antony FORGET
Métaux de Châteaubriant

Catherine FOUQUET
Personnels du département 44

Tony GILBERT
CHU de Nantes

Pierrette GUIGNE
Personnels de la région

Marin GUILLOTIN
Textile d'Ancenis et région

Stéphane HALAIS
Territoriaux de Châteaubriant

Bruno HATTON
Métaux de Nantes et région

Sylvain HÉRISSE
Métaux de Saint-Nazaire
et région

Fernand INDERBITZIN
Garages de Nantes
et région

Stéphane JONCOUR
Organismes sociaux
Divers & Divers

Laurence LEBATARD
Papiers et cartons
Nantes Quo Vadis

Gaël LETURQUE
Hospitaliers
de Saint-Nazaire

Erwan LEVER
Employés & cadres
des Organismes sociaux

Frédéric MARTIN
SN Lycées et Collèges

Fabien MILON
Organismes sociaux
Divers & Divers

Stéphane NAULLEAU
CHU de Nantes

Jérôme PERROCHEAU
FO COM Poste

Valérie PLEDEL
Agro-alimentaire
de Nantes et région

Yann RAVART
Métaux de Basse-Indre

Serge RICHARD
Métaux d'Ancenis

Xavier SUZANNE
Agro-alimentaire de Nantes et région

Christelle TONNELIER
DGFIP

Christophe VIAU
Agro-alimentaire
d'Ancenis

Anne YZIQUEL
SNUDI (1er degré)

Membres élus à la Commission administrative - 5 suppléant(e)s

Nathalie DURAND-PRINBORGNE
Métaux de Saint-Nazaire et région

Yann LERIN
Employés et cadres
des organismes sociaux

Guillaume PIRE
Métaux de Basse-Indre

Pascal ROUILLE
Métaux de Saint-Nazaire et région

Nicolas TOQUEC
Transports de Nantes et région

EHPAD - Le scandale Orpea et le concert des tartuffes

La sortie du livre de Victor Castanet, *Les fossoyeurs*, a donné lieu à un concert de « tartuffes », feignant de découvrir une situation qu'aucun parlementaire ne peut ignorer. En effet, ce ne sont pas moins de cinq rapports qui sont sortis sur la question - ces rapports aboutissant tous au même constat alarmant et proposant des solutions considérées trop coûteuses par les gouvernements. Des solutions qui sont donc enterrées.

S'agissant des établissements privés à but lucratif, n'ont-ils pas été aidés par la loi du 24 janvier 1997 qui autorise les Ehpads à but lucratif à bénéficier des aides publiques ? Une manne pour ces grands groupes pour qui seul compte le profit réalisé et les dividendes distribués aux actionnaires. C'est si vrai qu'Orpea a dépassé nettement l'évolution du marché avec un rendement de plus de 20 % durant les 15 années qui ont suivi son introduction en bourse en 2002. Pour arriver à de tels résultats, une seule recette : faire des économies sur le personnel et sur le dos des résidents. C'est bien ce que font Orpea, Korian et tous les établissements à but lucratif. Or, aujourd'hui, ils hébergent 85 000 résidents et gèrent 24 % des 7500 Ehpads que compte le pays.

Mais la sortie de ce livre a de nouveau - comme c'est le cas périodiquement depuis 2006 - mis les projecteurs sur la situation dramatique de l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes soumis aux diktats des Agences Régionales de Santé (ARS) qui ne peuvent créer ni lits ni postes sans leur aval.

Le Plan Grand âge de 2006 préconisait 1 salarié pour 1 résident.

Cette préconisation est aujourd'hui reprise par tous... mais refusée par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis.

Les maltraitants ont pour noms : Bertrand, Bachelot, Touraine, Buzyn, Veran.

Revenons en arrière et souvenons-nous...

Auparavant lorsqu'un retraité était dépendant, il était d'abord soigné en milieu hospitalier. Puis, si sa santé ne lui permettait pas le retour à domicile, il était accueilli dans des structures hospitalières dites de « longs séjours » où son « long séjour » était pris en charge par l'assurance maladie à 100 %. Eh oui, le retraité et sa famille n'avaient pas de reste à charge.

Considérés comme des mouiroirs, les unités de longs séjours ont été peu à peu supprimées et on a construit des Ehpads. Mais le mode de financement n'a plus rien à voir : désormais, c'est le Département qui a en charge l'hébergement sous la forme de l'allocation aux personnes âgées (APA). Cette dernière ne couvre bien sûr qu'une partie des frais, le reste est à la charge de l'assuré. Cela peut atteindre des sommes très élevées selon qu'il s'agisse d'une structure privée, publique ou associative et selon le territoire. Ainsi c'est au minimum plus de 2 000 euros à Paris.

De la pénurie organisée par les gouvernements... naît la maltraitance institutionnelle

Les soins sont payés par l'assurance maladie, les aides à la dépendance par le département et l'hébergement

par les familles. Cependant c'est l'ARS - c'est-à-dire le gouvernement - qui décide seule, non seulement de la création d'un Ehpad ou de sa fermeture, de la création comme de la fermeture de lits en Ehpads, mais également du nombre de postes de salariés dans chaque Ehpad, au travers du contrôle du budget. Le résultat est le suivant : un taux d'encadrement de l'ordre de 0,6 salarié pour 1 résident contre 1 en Allemagne. Et c'est bien là que se situe le problème. Tous les rapports le disent, la maltraitance institutionnelle est due au manque de personnel. C'est le manque de personnel qui entraîne des toilettes trop vite faites, trop peu de temps au chevet du résident dont pourtant tout le monde s'accorde à dire que le temps passé près du patient est primordial pour faire reculer la maladie.

Une seule solution : le retour à la Sécurité sociale de 1945

En réalité la seule solution c'est revenir à une prise en charge en totalité par l'Assurance maladie - comme c'était le cas à l'origine et comme le revendique Force ouvrière - financée par les cotisations tant il est vrai que la perte d'autonomie n'est rien d'autre que la conséquence d'une détérioration de l'état de santé.

Rappelons-nous en 1945, alors que le pays était exsangue, qu'il fallait s'alimenter avec des tickets de rationnement, que le pays était en ruine, le taux de la part patronale des cotisations Assurance sociales et Allocations familiales était de 22 % pour atteindre 28,75 % en 1966 ! Évidemment, il n'y avait pas d'actionnaires du CAC 40 qui se seraient goinfés à hauteur de 70 milliards d'euros comme en 2021.

Or, non seulement ce gouvernement ne cesse de diminuer les taux de cotisations des employeurs mais Macron, en décidant par ordonnance, de faire de la Caisse nationale de solidarité Autonomie une soi-disant 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale chargée de la dépendance et du handicap, sort définitivement la dépendance de la Sécurité Sociale. Il les isole en remettant en cause un des principes fondateurs de la sécurité sociale à savoir la solidarité intergénérationnelle. Et cela concerne tout à la fois les Ehpads et les soins à domicile.

Il n'y a qu'un seul moyen de respecter les malades âgés : que la Sécurité sociale les prenne en charge. Les maintenir en dehors de la Sécurité sociale est le pendant des privatisations... dont le scandale Orpea est une illustration. ■

Claire Compain
Présidente de l'UDR FO 44

INTERVIEW

CESER des Pays de Loire FO réaffirme son indépendance

Lors de la session plénière du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) des Pays de la Loire du 21 mars dernier, une « Feuille de route 2022-2023 »

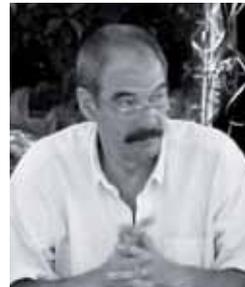
devant préparer les conditions politiques de la prochaine mandature (2024-2029) a été mise au vote. De quoi s'agit-il ?

Il convient de rappeler que le CESER est une assemblée consultative composée de 62 organisations patronales, syndicales et associatives. Alors que ce n'était pas prévu au départ, cette « feuille de route » a été soumise au vote de l'assemblée. Nous avons nous-mêmes demandé.

Ce document présente des formulations floues, comme « consensus et dissensus », « place de la parole citoyenne », mais l'essentiel est ailleurs : il ne s'agit pas de préparer une évolution de la situation existante, mais bien d'un plan de transformation du CESER. Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de la réforme Macron du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021. Ce sont les mêmes orientations qui sont posées en région.

Quelles sont ces orientations ?

Nous l'avons rappelé dans notre intervention lors de cette séance plénière. Ces orientations, c'est finalement Patrick Bernasconi, ancien président du CESE, qui en parle le mieux. Selon ce dernier la loi organique de réforme du CESE constitue « une évolution majeure qui inscrit la future chambre de la société civile dans le processus d'élaboration de la loi et lui donne ainsi un rôle incontournable ». Notre confédération avait d'ailleurs dénoncé ce danger en refusant pour ses représentants de devenir



Daniel Juret,
Membre de la délégation FO
au CESER

colégislateurs.

Quelle forme prend au CESER cette pression « intégrationniste » ?

Je prends un exemple. La « feuille de route » prétend que les membres du CESER sont, je cite, « nommés par le préfet », mais aussi « au service des ligériens ». Non seulement cette conception n'est pas la nôtre, mais elle n'est pas exacte : le Code des Collectivités Territoriales dispose en son article R.4134-3 que tous les représentants au CESER, sauf les six Personnalités qualifiées, sont « désignés » par leurs organisations et associations. L'article suivant 4134-4 précise que le préfet de région « constate » la désignation. Ce n'est pas anecdotique et les termes ont un sens. Indépendants de l'État et des pouvoirs publics, nous n'en sommes pas l'un des

rouages. Y compris au sein du CESER, nous demeurons les délégués de notre organisation syndicale qui nous a mandatés pour porter ses analyses et aspirations. Nous ne sommes ni responsables ni co-responsables de la définition d'un quelconque intérêt général devant la population, ce qui pour nous relève des élus.

De la même manière, selon ce document, pour les travaux portant sur le « temps long », nous serions chargés - je cite - « de construire une parole suffisamment cohérente et forte sur les grands enjeux du territoire régional partagés avec l'ensemble des élus du Conseil Régional, mais aussi les élus des départements et des EPCI ». Et pour ceux qui n'auraient pas compris le périmètre de ces travaux, le texte précise que « le CESER doit prendre en compte les orientations stratégiques du Conseil Régional ». Nous ne mangeons pas de ce pain-là. Nous entendons rester indépendants, à notre place de syndicalistes, ni auxiliaires ni contrôleurs des exécutifs politiques. C'est ce que nous avons exprimé ce 21 mars, tant dans notre intervention que dans notre vote.

Quel a été le résultat du vote ?

Sur 79 votants, il y a eu 61 pour. Les délégations FO, CGT et Solidaires ont voté contre. On dénombre également 7 abstentions.



L'OS a lu

Au cours d'une interview télévisée le 14 octobre 2020, détaillant les mesures de lutte contre la deuxième vague de la pandémie, Macron, déclarait : « C'est dur d'avoir 20 ans en 2020 ». Rappelons qu'à l'été 2017, l'une des premières mesures du président compatissant au mal-être des jeunes avait été de diminuer de 5 euros par mois le montant des aides personnalisées au logement (APL). En janvier 2021, donc trois mois à peine après la déclaration pleine d'empathie de Macron, entrain en vigueur une réforme des APL, dont le montant est désormais revu tous les trimestres sur la base des revenus des douze mois précédents. Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au logement, entendue en novembre 2021, par le Sénat dans le cadre du Projet de lois de finances 2022, est revenue sur les effets de cette réforme et a déclaré : « c'est une réforme qui par elle-même fait des économies » économies dont elle estimait alors le montant à « 1,1 milliards d'euros ».

Le 13 janvier dernier, en clôture du congrès France Universités (nouvelle appellation de la Conférence des présidents d'université), Macron a laissé entendre que de nouvelles formes de financement doivent être trouvées par les universités, estimant qu'« on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et, où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante ».

À cette occasion, Macron a indiqué vouloir « repenser profondément l'orientation des jeunes » ajoutant qu'« il n'est pas interdit d'avoir des financements privés ».

Si les mots ont un sens, affirmer « on ne pourra pas rester dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants » signifie très clairement que l'objectif du gouvernement est d'arriver à un système dans lequel les frais d'inscription doivent augmenter sensiblement.

La dureté de la situation des jeunes n'est pas apparue avec la pandémie. Selon le dernier rapport annuel de l'Observatoire des inégalités, publié fin novembre 2021 en France, plus d'un jeune sur dix est en situation de pauvreté et cette part a très fortement augmenté ces 15 dernières années, passant de 8 % à 13 %, soit une progression de plus de 60 % ! Selon ce rapport, « les jeunes travailleurs déjà précaires ont été massivement touchés (...) la plupart d'entre eux n'ont pas accès aux indemnités chômage, car ils n'ont pas assez cotisé... ». Le rapport poursuit : « Il faut parler du mal-logement (...) le logement est un problème majeur pour les jeunes en situation de précarité. Comment obtenir un bail quand on n'a pas de CDI ? » Pour l'Observatoire des inégalités « les mesures prises se révèlent clairement insuffisantes, en particulier en ce qui concerne le soutien aux revenus des jeunes. En 2018, le président de la République affirmait vouloir éradiquer la pauvreté. Les minima sociaux ont ainsi été relevés pour les personnes âgées ou handicapées, ce qui était nécessaire, mais ils sont restés bloqués à 500 euros pour les autres ».

De 7 à 77 ans...

« Il faut que ça crache ! » (1)

« On n'est jamais allés aussi loin ! » plastronne Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, annonçant que l'État portait plainte, « au regard de dysfonctionnements graves », contre le numéro 2 français des maisons de retraite, Orpea⁽²⁾. Une décision qui intervient après la remise d'une enquête administrative, diligente suite aux révélations du livre-enquête de Victor Castanet, Les Fossoyeurs. Dans son ouvrage, le journaliste met en lumière un véritable système de maltraitance des aînés, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et du profit. Le livre pointe par ailleurs les malversations financières du groupe privé, un aspect confirmé par la double expertise de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

« Ça fait 20 ans qu'on dénonce cette affaire Orpea » explique Franck Houllatte, secrétaire général de l'UNSP-FO. « Le livre de Victor Castanet nous a aidé à mettre au jour plein de choses que nous n'arrivions pas à prouver. [...] L'argent détourné, c'est de l'argent public. Orpea a volé l'argent des salariés et des Français ». Les rododromes de la ministre ne nous font pas oublier que, depuis des années, les familles de résidents et les salariés du groupe, avec leurs syndicats, n'ont eu de cesse d'alerter sur cette situation dramatique. Rappelons que c'est la loi du 24 janvier 1997 qui a autorisé les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) à but lucratif à bénéficier des aides publiques et que,



depuis lors, tous les gouvernements successifs ont amplifié cette logique de privatisation, permettant que de grands groupes privés s'accaparent un juteux marché de 85 000 résidents. Ces dernières années, Orpea a donc pu se montrer toujours plus généreux avec ses actionnaires, passant de 26,5 millions d'euros versés en 2012 à 77,5 millions en 2019⁽³⁾. Tout cet argent s'est nécessairement fait sur le dos des résidents, à coups de repas rationnés et de soins prodigués au compte-gouttes. De même pour les salariés, partout en nombre insuffisant et dont le salaire moyen oscille entre 1 200 et 1 400 euros.

« Nous ne sommes pas dupes », précise Franck Houllatte, « il y a d'autres groupes lucratifs et nous sommes persuadés qu'ils font la même chose⁽⁴⁾. Il faut même aller jeter un oeil dans le non-lucratif, parce qu'il s'agit de l'argent de la Sécurité sociale ».

Tenant d'occulter sa responsabilité, le gouvernement Macron annonce un « vaste plan de contrôle » des Ehpad. Un effet de manche qui ne parviendra pas à faire taire les revendications : « On sait comment ça se passe. Huit jours avant le contrôle, il y a du personnel et du matériel qui arrive, et qui repart après le contrôle. Le problème de maltraitance institutionnelle, c'est le manque de personnel. Il faut embaucher 200 000 personnes pour le grand âge pour que nos collègues puissent travailler correctement ».

⁽¹⁾ Victor Castanet rapporte cette formule qui revenait en boucle lors des réunions du conseil d'administration d'Orpea.
⁽²⁾ Le Figaro, le 23 mars 2022.
⁽³⁾ D'après une étude du cabinet d'expertise comptable 3E Consultant.
⁽⁴⁾ On pense au groupe Korian visé par une plainte collective.

L'OS a lu

Le quotidien Ouest France dans son édition du 17 février publie un dossier sur la précarité étudiante. On y trouve des témoignages poignants de jeunes vivant dans des conditions d'une extrême dureté. Ainsi celui d'Elise qui cumule deux jobs étudiants et dont le budget alimentaire ne dépasse pas 60 à 70 euros par mois, 2 euros par jour : « Ma première année universitaire, je ne mangeais que des pâtes et du riz au vinaigre. Le midi, je buvais juste un café. Mais j'avais du mal à me concentrer ». On lit dans cette enquête que nombre d'étudiants ont recourus à l'aide alimentaire, et pour Patricia Legris, ancienne vice-présidente de Rennes 2 la crise sanitaire là encore n'a été « qu'un révélateur » d'une précarité étudiante existante depuis des années. Selon un rapport de la Cour des comptes publié le 16 février, l'action du gouvernement envers les étudiants pendant la crise sanitaire a été jugée « décevante »...

Comment Macron peut-il déplorer « l'intolérable gâchis de l'échec en première année de licence (...) où seuls 50% des étudiants se présentent aux examens » sans voir que les causes de cet « échec » résident dans le fait que justement près de 50% des étudiants sont forcés d'exercer une activité rémunérée, que certains d'entre eux se présentent à l'examen le ventre creux ?

Comment peut-on déplorer les conditions de vie difficiles des jeunes et diminuer les APL, comment peut-on regretter la précarité étudiante et envisager une université payante financée par des fonds privés ?

Ce discours apparaît par contre très cohérent dès que l'on comprend que la politique du capital financier menée par Macron impose de tailler dans les dépenses publiques, impose d'ouvrir de nouveaux espaces de valorisation des capitaux privés. Pour y parvenir, la stratégie utilisée par l'ex-banquier Macron est toujours la même, tenter de culpabiliser les victimes de sa politique, tenter d'en faire les responsables de leurs propres difficultés.

On se souvient du « pognon de dingue » visant à culpabiliser les bénéficiaires des minima sociaux, des tentatives de faire des non-vaccinés les responsables de la propagation du virus. On se souvient que les chômeurs furent désignés comme des fainéants incapables de traverser la rue pour trouver un travail.

En désignant des boucs émissaires, le gouvernement n'a qu'un but, tenter de masquer ses propres responsabilités, faire oublier que depuis 2017, près de 18 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés et que, pendant 5 ans, il a poursuivi le processus de privatisation de l'Université et de la recherche, tandis que sa contre-réforme de l'assurance-chômage va aggraver grandement la précarité déjà existante.

Mais, pour finir sur une « note optimiste », rappelons qu'en 2021, les profits du SAC 40 ont explosé, atteignant la somme de 137 milliards d'euros...

Macron aussi aime les audits



Le 17 mars dernier, une commission d'enquête sénatoriale a livré ses conclusions sur l'influence grandissante des cabinets de conseil sous la mandature d'Emmanuel Macron. Le rapport révèle notamment que les dépenses de l'État en consultant ont explosé, atteignant la somme de 2,4 milliards d'euros depuis 2018 !

Les sénateurs eux-mêmes semblent ne pas en revenir. C'est un « phénomène tentaculaire » constate le président de la commission d'enquête, Arnaud Bazin (LR). Pour Éliane Assassi (PCF), rapporteuse du rapport, « Ils installent leur logique de réduction du nombre de fonctionnaires, qui peuvent être remplacés par des cabinets privés, peu importe si

cela coûte un pognon de dingue »⁽¹⁾. Une quantité gigantesque d'argent public jetée par les fenêtres, mais qui, bien sûr, n'a pas été perdue pour tout le monde... À ce titre, le rapport du Sénat réserve un traitement de choix à l'entreprise américaine McKinsey. Un cabinet de conseil dont les liens avec LREM ne sont plus à démontrer : le directeur associé de McKinsey France, Karim Tadjeddine, étant lui-même un proche d'Emmanuel Macron dont il fut un membre actif de sa campagne en 2017. Une même vision de l'« Etat en mode start-up » et un sacré retour sur investissement !

Fort logiquement, la firme a donc mis son « expertise » au service du gouvernement, lui prêtant main-forte dans la conception de ses contre-réformes : comme lorsqu'elle intervient, en 2019 et en 2020, afin d'« aider la Caisse nationale d'assurance-vieillesse à se transformer » en vue de la réforme des retraites (repoussée grâce à la mobilisation) : une prestation facturée à 950 000 euros.

Au même moment, les conseillers de McKinsey planchent sur « la

sécurisation du déploiement de la réforme des aides personnalisées au logement (APL) », mesure qui s'est traduite par une perte moyenne de 73 euros d'allocations pour un tiers des bénéficiaires... quand le cabinet empochaient quant à lui près de 4 millions d'euros !

Mais c'est bien au plus fort de la « crise du Covid » que la société de conseil a touché le jackpot : plus de 12 millions d'euros pour l'organisation logistique et le suivi de la campagne vaccinale, alors que dans le même temps, le gouvernement poursuivait sa politique de destruction de l'hôpital public...

Cerise sur le gâteau, alors que le chiffre d'affaires français de McKinsey atteignait 329 millions d'euros en 2020 (dont 5 % dans le secteur public), les sénateurs ont découvert que le cabinet n'a pas versé le moindre centime d'impôt sur les sociétés « depuis au moins dix ans »⁽²⁾, et ce, grâce à un montage « caricatural d'optimisation fiscale ». Et le gouvernement Macron voudrait nous faire croire qu'il ne savait rien ?

⁽¹⁾ France Info, le 17 mars
⁽²⁾ Le 18 janvier dernier, Karim Tadjeddine, témoignant sous serment, avait pourtant prétendu le contraire devant la commission d'enquête.